



Le conseil d'administration bloqué par des ayant-droits, qui dénoncent la confiscation de la gestion par deux de leurs frères, dont Akere Muna, et réclament leurs parts du gâteau.

La bataille autour de la succession de Solomon Tandeng Muna, ancien président du Cameroun occidental (1968-1972) et ancien président de l'Assemblée nationale du Cameroun réuni (1973-1988), est loin d'avoir livré son épilogue. Ce conflit fratricide a connu un nouvel épisode le 13 juillet dernier. Le conseil d'administration ordinaire qui était prévu à cette date, à Douala, au Daniel Muna Memorial Clinic (appellation de l'ancienne Polyclinique de Bonanjo), ne s'est plus tenu. Après avoir constaté une énième absence de Me Akere Muna, l'un des administrateurs, trois autres ayants-droits de cette grande famille de huit enfants, dont cinq sont déjà décédés, ont manifesté leur opposition à la tenue des travaux. Les principaux arguments évoqués sont l'absence de l'avocat Akere Muna, d'une part, et d'autre part la suspension de ce dernier, consécutivement à sa condamnation par des instances judiciaires du pays.

Les ayant-droits opposés à la tenue dudit conseil sont Ama Tutu Muna, George Muna et Chembifon Muna. Leur boycott a eu pour conséquence la non-atteinte du quorum, et donc l'impossibilité de siéger. Dans la foulée, le président du tribunal de première instance (Tpi) de Douala-Bonanjo, donnant suite à une nouvelle procédure initiée par l'ex-ministre Ama Tutu

Muna, s'est déporté à la clinique, accompagné d'une délégation du corps judiciaire. Il était question de constater la non-tenue effective du conseil d'administration, d'une part, et d'autre part pour « constater que Akere Muna continue d'exercer comme administrateur, par procuration », alors que cette qualité lui aurait été retirée par une décision de justice. Le président du tribunal a par ailleurs pris quelques renseignements utiles auprès du président dudit conseil, qui n'est autre que la fille de feu Daniel Muna, ancien Pca et Pdg de ladite fondation.

Cette initiative judiciaire est conduite à la grande satisfaction des trois membres frondeurs de la famille Muna. Leur boycott relance ainsi le feuilleton de cette guerre fratricide de longue date. Une bataille qui avait déjà pris de l'ampleur en juillet 2009 après le décès du docteur Daniel Muna, alors président directeur général de la Polyclinique de Bonanjo. « Comme vous le savez, Polyclinique de Bonanjo est un investissement familial. C'est une société anonyme (S.A) comprenant des actionnaires, qui étaient constitués par les huit enfants de feu Solomon Tandeng Muna. Il y avait un conseil d'administration créé par feu Dr Daniel Muna et qui, du vivant de ce dernier, fonctionnait. Depuis plus de dix ans, on a perdu des membres de la famille, cinq actionnaires sont morts mais, ils ont des enfants qui les ont succédés », a confié, au Jour, Chembifon Muna. Il se présente comme le fils de feu Edwin Muna (troisième fils du défunt Salomon Tandeng Muna), décédé en 1973.

Transparence

Les trois « ayant-droits » se disent lésés et dépossédés. Ils accusent les deux autres administrateurs, en l'occurrence maître Akere Muna, administrateur des biens déchu de cette qualité, et l'actuelle Pca, d'avoir changé les documents après le décès de Daniel Muna. Selon eux, cette action vise à rendre minoritaires les autres coadministrateurs et les déshériter dans le même temps. « Le 13 juillet, on s'est fâché. Les ayant-droits sont venus réclamer leurs dus. Depuis un certain temps, on leur demande des documents. La clinique a été créée [en 1980, ndlr] sous le nom de Polyclinique de Bonanjo, une Société anonyme. Il y a quatre à cinq ans, c'est devenu Daniel Muna Memorial Clinic. Mais que s'est-il passé ? Dans le fond, ils ont changé les documents », assène Chembifon Muna. Pire encore, ils accusent Akere Muna de bloquer, par ses absences répétées et le refus de rendre compte, les sessions du conseil de famille, jadis présidé par feu Bernard Muna, et les conseils d'administration.

Nos démarches en vue d'obtenir un avis argumenté d'Akere Muna en réaction à ces allégations, n'ont pas prospéré. Répondant à notre sms, le 20 juillet 2021, l'ancien président de la branche camerounaise de Transparency International a tout juste déclaré : « Je ne suis pas au Cameroun ». Les ayants-droits lésés réclament plus de transparence dans la gestion des biens hérités de leur défunt père ou grand-père. En 2018, le Tribunal de première instance de Yaoundé-Centre administratif, avait condamné Akere Muna à une peine de trois ans d'emprisonnement, assortie de cinq ans de sursis. Il a été reconnu coupable de dissimulation de procédures de faux et usage de faux en écriture privée de commerce. L'ancien candidat à l'élection présidentielle du 07 octobre 2018 avait par ailleurs été condamné à payer un million de francs cfa d'amende, et 511 000 francs de dépens. Les dommages et intérêts avaient été arrêtés à la somme de dix millions de francs cfa

Ref. Le Jour, 23 juillet 2021
